

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

**Demandeur :** Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

---

**Référence :** SCGM-11, Document 5, page 36 de 143, lignes 3-5 :

**Préambule :**

*« ... Cette solution nous semble être en mesure de répondre aux intérêts des clients, des fournisseurs et du distributeur. »*

**Question :**

- 10 A) Y a-t-il des fournisseurs ou courtiers ayant déjà confirmé, sujet à l'approbation d'un tel service par la Régie, leur intention d'offrir des prix fixes en vertu du service proposé ?
- 10 B) Suite aux rencontres avec les fournisseurs et courtiers, SCGM peut-elle estimer le nombre de participants qui offriront ce service ?
- 

**Réponse :**

- 10 A) Aucun fournisseur n'a confirmé son intention d'offrir des prix fixes par l'entremise du service proposé. Certains fournisseurs ont cependant fait part de leur grand intérêt.
- 10 B) SCGM s'attend à ce que moins de cinq fournisseurs offrent ce service. Si on regarde l'exemple ontarien où deux joueurs se partagent la majeure partie du marché et ce, malgré le nombre important de consommateurs de gaz naturel dans cette province, on peut s'attendre qu'à moyen terme il n'y ait que deux ou trois fournisseurs actifs dans ce segment de marché au Québec.